



## Nouvelles grilles Infirmiers catégorie A, Cadres de Santé et Cadres Supérieurs de Santé (ayant opté pour le reclassement) au 1<sup>er</sup> juillet 2015

Ces nouvelles grilles sont en lien avec le **reclassement Infirmier de 2011** où tous les agents en poste on fait valoir leur **droit d'option** : rester en catégorie B active , ou passer en catégorie A sédentaire.

Le gouvernement d'alors a mis en place un système des plus économique : payer leur dû aux agent IDE de catégorie A...en trois fois et 3 ans !

**Rappel des faits** : En 2011 premier reclassement, au 1er juillet 2012 revalorisation de cette nouvelle grille, enfin au 1er juillet 2015 troisième tranche de cette revalorisation : (rappel : valeur point d'indice à 4,6303 euros)

### GRILLE INFIRMIERS CATEGORIE A 1<sup>er</sup> GRADE (ISGS)

**ISGS 1<sup>er</sup> grade (INF de catégorie A)**

échelon	Actuellement			Au 1 <sup>er</sup> juillet 2015			
	Durée moyenne	Indice majoré	Salaire brut	Indice majoré	Salaire brut	Gain indice	Gain brut
1	1 an	342	1583,56	349	1615,97	7	32,41 €
2	2 ans	355	1643,79	363	1680,80	8	37,01 €
3	3 ans	379	1754,88	382	1768,77	3	13,89 €
4	3 ans	399	1847,49	402	1861,38	3	13,89 €
5	3 ans	423	1958,62	424	1963,25	1	4,63 €
6	3 ans	456	2111,42	457	2116,05	1	4,63 €
7	3 ans	487	2254,96	488	2259,59	1	4,63 €
8	4 ans	505	2338,30	509	2356,82	4	18,52 €
9	4 ans	524	2426,28	529	2449,43	5	23,15 €
10	4 ans	548	2537,40	549	2542,03	1	4,63 €
11		566	2620,75	566	2620,75	0	0

Une revalorisation « à minima » et un résultat très inégal : de 0 € à +37 € d'augmentation pour ce 1er grade. Notons que les échelons 5, 6, 7, et 10 ont, chichement + 4,63 € d'augmentation du salaire brut mensuel (à peine plus de 3 € net !!), et le 11ème échelon qui n'obtient...rien du tout !!

**Nous sommes très loin d'une compensation de la perte de notre pouvoir d'achat depuis 2010 ! Pour rappel** le point d'indice est gelé depuis 2010 et jusqu'en 2017, augmentation régulière de nos cotisations retraite...) **et très loin de la reconnaissance de notre métier** (perte de la pénibilité).

## GRILLE INFIRMIER CATEGORIE A 2<sup>ème</sup> GRADE (ISGS 2<sup>ème</sup> grade)

### ISGS 2ème grade (INF de catégorie A)

échelon	Actuellement			Au 1 <sup>er</sup> juillet 2015			
	Durée moyenne	Indice majoré	Salaire brut	Indice majoré	Salaire brut	Gain indice	Gain brut
1	1 an	387	1791,93	390	1805,82	3	13,89 €
2	2 ans	400	1852,12	403	1866,01	3	13,89 €
3	2 ans	416	1926,20	420	1944,73	4	18,52 €
4	2 ans	436	2018,81	440	2037,33	4	18,52 €
5	2 ans	456	2111,42	460	2129,94	4	18,52 €
6	3 ans	478	2213,28	483	2236,43	5	23,15 €
7	3 ans	501	2319,78	506	2342,93	5	23,15 €
8	4 ans	524	2426,28	529	2449,43	5	23,15 €
9	4 ans	547	2532,77	552	2555,93	5	23,15 €
10	4 ans	570	2639,27	578	2676,31	8	37,01 €
11		581	2690,20	604	2796,70	23	106,50 €

Là encore la situation est inégale : de +13,89 € à +106,05 € d'augmentation brute mensuelle, le seul échelon notablement « mieux servi » que les autres étant l'échelon terminal de la carrière, soit le 11ème échelon du 2ème grade. (Mais quand on sait qu'un IDE sur 5 part en invalidité avant l'âge de 55 ans et donc n'atteindra pas cet échelon, le gouvernement ne prend pas beaucoup risque financier !!).

**Aujourd'hui les promotions aux quotas ou aux ratios sont un véritable scandale pour toutes les catégories de personnel.**

**Ce système rend les passages au grade supérieur peu nombreux et laisse nombre d'agents de côté avec des conséquences financières importantes notamment lors du départ à la retraite.**

**Cette honteuse revalorisation contre l'abandon de la pénibilité ne peut que renforcer la position CGT qui est de défendre une carrière linéaire pour tous.**

### Cadre de Santé paramédical (ayant opté pour le reclassement)

échelon	Actuellement			Au 1 <sup>er</sup> juillet 2015			
	Durée moyenne	Indice majoré	Salaire brut	Indice majoré	Salaire brut	Gain indice	Gain brut
1	1 an	423	1958,62	443	2051,22	20	92,60 €
2	2 ans	435	2014,18	451	2088,27	16	74,09 €
3	2 ans	449	2079,00	473	2190,13	24	111,13 €
4	2 ans	476	2204,02	493	2282,74	17	78,72 €
5	3 ans	500	2315,15	518	2398,50	18	83,35 €
6	3 ans	515	2384,60	542	2509,62	27	125,02 €
7	3 ans	540	2500,36	567	2625,38	27	125,02 €
8	3 ans	570	2639,27	590	2731,88	20	92,60 €
9	3 ans	590	2731,88	613	2838,37	23	106,50 €
10	3 ans	617	2856,90	636	2944,87	19	87,97 €
11		634	2935,61	658	3046,74	24	111,13 €

Ici les écarts sont moins importants que pour les infirmiers : de +16 à + 27 points d'indice, soit de +74 € à +125 € d'augmentation du salaire brut. De plus la grille des cadres de santé n'ayant pas de 2ème grade nos collègues cadres sont tous assurés de pouvoir atteindre le dernier échelon du grade sans être « bloqués » dans leur carrière.

Sous réserve d'avoir l'ancienneté requise pour le passage des échelons jusqu'au dernier échelon.

## GRILLE CADRES SUPERIEUR DE SANTE (ayant opté pour le reclassement)

Cadre Supérieur de Santé paramédical (ayant opté pour le reclassement)							
échelon	Actuellement			Au 1 <sup>er</sup> juillet 2015			
	Durée moyenne	Indice majoré	Salaire brut	Indice majoré	Salaire brut	Gain indice	Gain brut
1	2 ans	537	2486,47	550	2546,66	13	60,19 €
2	3 ans	557	2579,08	572	2648,52	15	69,44 €
3	3 ans	582	2694,83	598	2768,91	16	74,08 €
4	3 ans	602	2787,44	630	2917,08	28	129,64 €
5	3 ans	635	2940,24	662	3065,25	27	125,01 €
6	3 ans	657	3042,11	698	3231,94	41	189,83 €
7		672	3111,56	734	3398,63	62	287,07 €

Des trois corps, c'est ici que se trouvent les plus grosses augmentations de salaire (écart de +13 à +62 points d'indice, soit de + 60 € à +287 € d'augmentation du salaire brut). La grille des Cadres Supérieurs n'ayant pas de 2ème grade ils auront aussi l'accès au dernier échelon de leur grade sans risque de « blocage ». La seule réserve étant, comme les pour cadres, d'avoir l'ancienneté requise pour le passage des échelons jusqu'à l'échelon terminal.

**La CGT du CH Lavour reste à votre disposition tout l'été... et même après !!!**

**Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)**



**CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !**

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)